

**Sujet :** [INTERNET] Observations carrière Pouligny

**De :** "> Michel NAVION (par Internet)" <michel.navion@wanadoo.fr>

**Date :** 19/10/2017 23:36

**Pour :** <ddcspp-ep-carriere-pouignystpierre@indre.gouv.fr>

Monsieur le commissaire enquêteur,

Merci de bien trouver ci-attachées observations et pièce jointe relatives au projet de carrière sur Pouligny.

Vous en souhaitant bonne réception, et bien cordialement

Michel Navion

— Pièces jointes : —

---

ComEnq191017.pdf

53,8 Ko

CarriereNR181017 001.jpg

137 Ko



Michel NAVION  
1 Rue de la Mardelle  
36220 MARTIZAY

Conseiller municipal de Martizay  
Membre du Comité d'Agrément  
des Projets Initiative Brenne

Martizay, le 19 octobre 2017

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je vous remercie de bien vouloir trouver ci-après diverses observations relatives à la demande d'autorisation d'exploitation d'une carrière à Pouligny-Saint-Pierre déposée par les sociétés Moreau et Gabillon.

Ces observations porteront essentiellement sur les points suivants :

- la qualité des pétitionnaires
- la qualité du projet
- les répercussions sur les communes voisines, en l'occurrence celle de Martizay.

#### **La qualité des pétitionnaires**

Les pétitionnaires ne démontrent pas leur expertise et compétence pour l'exploitation d'une carrière.

La société Moreau en exploiterait une depuis 2015, ce qu'elle n'établit pas, période d'exploitation trop courte, dans tous cas de figure, pour apprécier ses compétences et le respect des engagements qu'elle aurait pu prendre et la fiabilité des garanties qu'elle aurait pu donner.

La société Gabillon n'a aucune compétence dans ce domaine.

Sauf erreur ou omission, le dossier ne comprend pas d'éléments comptables certifiés permettant d'apprécier la solvabilité des sociétés Moreau et Gabillon.

Si la société Moreau produit des déclarations impôt sur les sociétés, ces déclarations concernent la période antérieure au 30 juin 2014.

Et si la société Gabillon produit des déclarations impôt sur les sociétés (SARL Gabillon et Transports Gabillon), ces déclarations ne concernent que les exercices antérieurs au 31 mars 2015.

Quid des comptes et résultats des exercices plus récents ?

Les pétitionnaires formulent une demande sur un projet pour lequel ils ne possèdent pas la maîtrise foncière.

Le dossier ne comporte que des attestations notariales de promesses de vente, expirant en 2020, au profit de 3 bénéficiaires personnes physiques.

Il est possible que ces 3 personnes physiques aient été à un moment dirigeants des deux sociétés pétitionnaires.

mais il n'en reste pas moins que ces deux personnes morales pétitionnaires ne sauraient démontrer la maîtrise foncière des sites envisagés, faute d'acte leur donnant la qualité de propriétaires.

Ce fait par lui-même rendrait la demande irrecevable.

### **La qualité du projet**

Il ne sera pas repris par le détail l'exposé des manques et insuffisances de la demande, notamment de l'étude d'impact, parfaitement rapportées dans diverses observations déjà soumises à votre expertise, notamment celles datées du 12 octobre 2017 et émanant du Président de l'Association Val de Gartempe Creuse Anglin.

Il sera permis de s'interroger par ailleurs sur l'intérêt du projet (sauf pour les vendeurs de terrains (1) et, peut-être les pétitionnaires ...)

Initiative Brenne, membre du réseau France Initiatives, a pour vocation le développement économique de la Brenne et appuie notamment par des financements la création ou la reprise d'activités économiques sur le territoire.

Les porteurs de projets, entre autres critères de financement doivent notamment faire état de création effective d'emplois nouveaux et de mesures propres à un effet d'entraînement économique et à une protection des sites et plus généralement de l'environnement du projet.

Sur ces aspects, force est de constater:

- que l'exploitation de la carrière ne créera pas d'emplois, à tout le plus un transfert sur Pouligny de deux ou trois emplois pré existants,
- que l'effet d'entraînement économique se borne à espérer que les chauffeurs des camions iraient se restaurer à Pouligny et dans les communes voisines, sans compter l'espoir de diminution de coûts de transport de matériaux, lequel ne manquerait pas d'être compensé par une augmentation du prix ...,
- et que à l'évidence aucune mesure sérieuse n'est prévue pour remédier aux nuisances quotidiennes et certaines, et sur au moins 30 ans, et en indemniser les victimes.

La demande des pétitionnaires minimise les risques de nuisances à venir, tous les jours ouvrables, entre 7 heures et 18 ou 19 heures, et pendant 30 ans au moins.

Sur les moyens à les éviter, soit elle fait confiance à la nature (ah ...les espaces boisés ...) ou bien se borne à des déclarations d'intention, dont rien ne garantit qu'elles seront suivies d'effets en pratique ...

Les victimes devraient alors se retourner vers les sociétés pétitionnaires, dont la solvabilité n'est pas établie, et/ou vers les cautions bancaires, dont le montant figurant sur la demande (entre 119 650,97 Euros et 163 419,35 Euros selon les phases de l'exploitation apparaît bien faible eu égard aux risques encourus), à supposer même ces cautionnements bancaires obtenus et maintenus, ce qui n'est pas établi.

A titre d'exemple de nuisance prévisible, et s'agissant des poussières, la dispersion de ceux-ci, selon le projet, pourrait être évitée par arrosage des pistes, s'agissant de l'extraction, et mise en place d'un système de pulvérisation, s'agissant du traitement.

Fort belle déclaration d'intention, mais encore faudrait-il que le débit d'eau soit suffisant, on note que déjà aujourd'hui, il est souvent très insuffisant pour l'alimentation des habitations particulières, donc avec les besoins de la carrière... les pétitionnaires envisagent-ils à cet effet une noria de camions-citernes, ou la construction d'un aqueduc... ? La demande ne le précise pas ...

Ces observations n'ont pas pour objet de contrarier par idéalisme de rêve écologique tous les projets à porter sur le territoire de la Brenne. Des entreprises sont installées, et créent vraiment de l'emploi, sans pour autant perturber les équilibres écologiques, pour preuve le développement récent de l'entreprise Catoire-Semi sur Martizay. L'installation de telles entreprises est souhaitée.

Tel n'est pas le cas de celle prévue dans la demande des pétitionnaires.

### **Les répercussions sur les communes alentours**

La commune de Martizay verra augmenter dans des proportions significatives le nombre de camions la traversant, en provenance ou à destination notamment de Châtillon-sur-Indre, de Mézières-en-Brenne, ou vers l'Ouest Tournon-Saint-Martin ou Descartes.

Si les inconvénients de vibrations, bruits et poussières liés à l'exploitation ne devraient pas être subis par les habitants de cette commune, ceux-ci en revanche, et notamment ceux riverains de la D 975, verront s'accroître le nombre de passages de camions, soit vides et brinquebalants, soit pleins et bruyants.

Il en résultera à l'évidence, outre un désagrément, une diminution de valeur de leurs propriétés.

Parmi les victimes professionnelles de l'augmentation de trafic, on compterait notamment l'hôtel "Le Bosquet Fleuri" récemment primé lors d'une populaire émission d'une grande chaîne de télévision privée.

Et ce ne sont pas les très hypothétiques achats (de sandwiches, de bonbons, de tabac ?) des chauffeurs de camions qui compenseraient pour la commune les bénéfices de la présence, non hypothétique celle-là, des touristes utilisant l'aire communale de camping cars et attachés au calme de la région.

A un moment où la municipalité et le Conseil Départemental mettent en place des rétrécissements de la voie publique destinés précisément à ralentir la vitesse et diminuer la dangerosité et les nuisances des camions, la mise en service de la carrière irait à contre sens des mesures de protection des habitants ainsi mise en œuvre par les pouvoirs publics.

Michel NAVION

(1) Il semblerait (voir article la Nouvelle République du 18 octobre, en PJ) qu'une association aurait été constituée pour soutenir le projet de carrière, constituée notamment de futurs et éventuels vendeurs de parcelles (M. Jean-Yves Lepair), et de membres de la municipalité de Pouligny, notamment deux adjoints, Mme Lhérondel et M. Darreau. Lesquels membres diffuseraient par l'intermédiaire du journal des informations erronées, puisqu'il n'y a dans la demande aucune trace d'un compromis de vente, pourtant annoncée par M. Lepair, alors que Mme Lhérondel reconnaît, s'agissant d'une information qui aurait été faite, que le lieu n'était pas forcément précisé, ce qui semble quand même la moindre des choses pour un site extrayant de 100 000 à 120 000 tonnes par an sur 30 ans ou moins.

Le même article reprend une déclaration se voulant rassurante de M. Darreau, relative aux "règles très strictes" encadrant l'exploitation d'une carrière et les possibilités de fermeture "à partir du moment où elles ne sont pas respectées, qu'il s'agisse du bruit ou de la poussière". Sauf que les contrôles sont difficiles à mettre en œuvre, et supposent d'établir un ensemble d'éléments notamment de preuve difficiles à réunir, et donc que la possibilité de fermeture d'une carrière pour défaut, fût-il avéré, à la réglementation, demeure malheureusement bien théorique, et en tout cas complexe et hasardeuse...

PJ: article La Nouvelle République

## Poulligny-Saint-Pierre. Des Cabouins ont créé une association pour soutenir le projet de carrière. Ils dénoncent une " désinformation " des opposants.

**N**ous aux carrières 50 années re-tours/jour - Ouf à la carrière, stop aux menottes... Battaille d'affichage le long de la D 975 au niveau du hameau de La Doulière, à Poulligny-Saint-Pierre. Aux slogans, un blanc sur fond noir, des opposants au projet de carrière cabouin se sont joints. On orange sur fond noir. Une association favorable au projet d'extraction.

### « Des règles strictes encadrent les carrières »

L'association de défense des propriétaires fonciers, favorable à la carrière, s'est créée la semaine dernière en réaction aux communications du Collectif anti-carrière de Poulligny-Saint-Pierre (lire NR des 27 septembre et 9 octobre). Avec des élus, des propriétaires fonciers et des exploitants, la structure regroupe une trentaine d'adhérents. « Que le collectif anti-carrière se pose des questions, c'est normal », présente Jean-Yves Lepail, le président qui souhaite réagir face à ce qu'il qualifie de « désinformation ». Sur les réseaux sociaux, on a vu circuler beaucoup de choses mensongères. La diffusion de photos d'étrangers, d'oiseaux, de prairies ne correspond absolument pas à la réalité du terrain. Ici, nous sommes dans le Bois-Cherif-Nord, il n'y a rien de tout ça. L'association s'inscrit égale-



L'association favorable au projet de carrière regroupe une trentaine de sympathisants.

ment les carrières. A partir du moment où elles ne sont pas respectées, qu'il s'agisse du bruit ou de la poussière, le carrier ferme. » L'enquête publique s'achève vendredi. Charge ensuite au préfet de rendre sa décision. Au vu des positions de chacun, quelle que soit l'issue du projet, ce dossier risque de laisser des traces durables. Adjoint au maire, président du syndicat des eaux et membre de l'association pro carrière, Jean-Pierre Darreau se veut réconfortant. « Il est évident

que nous avons signé. La vente des terrains ne sera effective qu'après la validation du projet par le préfet. A l'issue de l'enquête publique, le collectif dit que nous allons aller nous réchauffer, s'inspire un peu de la presse. Mais ces terres ne leur appartiennent pas. La préfecture est libre de choisir ce qu'il fait de ses terres. »

Adjoint au maire, président du syndicat des eaux et membre de l'association pro carrière, Jean-Pierre Darreau se veut réconfortant. « Il est évident

que nous avons signé. La vente des terrains ne sera effective qu'après la validation du projet par le préfet. A l'issue de l'enquête publique, le collectif dit que nous allons aller nous réchauffer, s'inspire un peu de la presse. Mais ces terres ne leur appartiennent pas. La préfecture est libre de choisir ce qu'il fait de ses terres. »

Gaspard Mathis

dernière permanence du commissaire enquêteur, vendredi

Ville-Blanc, de 14 h à 17 h 30, tél. 02.54.37.25.20.

> Clésima. Lire page 12.

> Info-services. Office de tourisme, place de la Liberté, de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h, tél. 02.54.37.05.13.

Maison des sports, 8, rue

Jean-Giraudoux, de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30, tél. 02.54.37.74.15.

Centre culture, place

René-Thibaut, de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h, tél. 02.54.37.68.43.

Centre social, 1, rue

Jean-Giraudoux, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, Tél. 02.54.23.33.40.

> Médiathèque, l'axe

René-Thibaut, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h 30.

> Marché. Ce matin, place

André-Garnier.

> Déchetterie, Rue du

Bois-Bichler, de 9 h à 11 h 45 et de 14 h à 17 h 45.

### azay-le-ferrou

> Halloween et concours de citrouilles. Au parc et jardins du château, dimanche

22 octobre, de 10 h à 18 h 30.

Programme : course aux

bonbons dans le parc, grand feu de paille, ateliers d'adultes, batailles à pouce, fantômes au château à partir de 14 h.

Concours de citrouilles avec

récompense à la plus

terrifiante et la plus grosse.

spectacle de feu à 17 h 30.

Tarif : parc et fête : adulte,

3,50 € et enfants (6 à 18 ans)

2 €. Supplément visite guidée du château, 4,50 € adultes, 2,50 € enfants.

Contact : tél. 02.54.39.30.06

www.chateau-azay-

le-ferrou.com

> Déjeuner dansant. Du

comité de Sain-Blaise, samedi

16 octobre, à la salle des fêtes.

